

RÈGLEMENT DU STAGE

Coralie Chastel & David Clavilier

(Le 15 & 16 février 2020)

Le stage est ouvert à tous. L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception de la fiche d'inscription dûment complétée ainsi que du règlement par chèques ou en espèces.

Toute personne s'inscrivant au stage certifie être médicalement apte à la danse. La responsabilité de l'association Swing Color et celle de ses intervenants ne pourra en aucun cas être engagée en cas de préjudice matériel ou corporel causé ou subi par les participants.

Les participants devront se munir de chaussures adéquates (chaussure de danse) en vue de préserver l'espace de danse réservé pour le stage

L'association Swing Color se réserve le droit d'annuler l'événement en cas d'effectif insuffisant. Les personnes déjà inscrites seront alors remboursées.

En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être effectué par les organisateurs (sauf en cas d'annulation du participant avant le 1 février 2020, et pour un montant de 50% de la somme versée).

Une autorisation signée de la main d'un parent est obligatoire pour les mineurs.

L'association Swing Color se réserve le droit d'apporter des modifications mineurs au regard de la description du stage sur internet et/ou sur la brochure.